

Année universitaire : 2023-2024

Composante : Médecine

Statut de la formation : Actualisation

Formation

Intitulé de la formation : **Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins**

Type de formation : Diplôme inter universitaire (DIU)

Date du Conseil d'UFR : 2013

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissements partenaires : Universités : Clermont-Ferrand, Lyon 1, Saint Etienne

Responsable pédagogique : **Pr. Vincent BONNETERRE**

Régime : ~~Formation initiale~~; Formation continue

Modalités : Présentiel et distanciel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		10
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Acquérir les compétences utiles pour exercer l'activité de médecin du travail. Préparer la qualification en médecine du travail par la commission nationale de qualification du CNOM.

Maîtriser le contexte de l'entreprise et du monde du travail

Maîtriser le cadre réglementaire, déontologique, éthique de l'exercice de la médecine du travail

Savoir évaluer et suivre les capacités de travail, maîtriser l'ensemble des éléments pour le maintien dans l'emploi.

Savoir définir, tracer et gérer les effets médicaux de la pénibilité et du vieillissement au travail

Savoir identifier et évaluer les risques professionnels (biologiques, physiques, chimiques, organisationnels et psychosociaux) pour les mettre en rapport avec des effets sur la santé, des accidents du travail ou des maladies professionnelles, et agir en termes de prévention

Optimiser ses capacités de communication, coordination, conduite de projet

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

CV + Photo et lettre de motivation

- Carte d'Identité ou Passeport
- Diplôme de médecin
- Copie de votre contrat de travail

2.2 Conditions d'admission

E. candidat

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : sept à juin

Durée de la formation : 4 ans

Formation semestrialisée :

Volume horaire de la formation : 186 h réparties sur 2 ans : Année 1 = 131h Année 2 = 55 h

Nombre d'ECTS : non

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

ANNEE 1 :

Module Législation : fait chaque année pour les étudiants commençant la formation (3 Jours à Lyon)

Module 1 : Toxicologie 1 (2 jours à Lyon)

Module 2 : Toxicologie 2 (3 jours à Grenoble)

Module 3 : Pneumologie Physiologie (3 jours à Clermont Ferrand)

Module 4 : Accidents du Travail – Maladies Professionnelles (1 jour à Lyon)

Module 5 : Toxicologie 3 (2 jours à Lyon)

Module 6 : Bases en Epidémiologie et Statistiques (1 jour à Lyon)

Module 7 : Pathologies Professionnelles (3 jours à Grenoble)

Module 8 : Ambiance Physique (2 jours à Lyon)

Module 9 : Risques et Prévention (2 jours à Lyon)

ANNEE 2 :

Module Législation : fait chaque année pour les étudiants commençant la formation (3 Jours à Lyon)

Module 10 : Le Monde de l'Entreprise – Pathologies Professionnelles – Exercice particulier (1 jour à Lyon)

Module 11 : Lecture d'article et communication scientifique (1 jour à Grenoble)

Module 12 : Le Monde de l'Entreprise – Pathologies Prof. – Exercice particulier (suite) (2 jours à Lyon)

Module 13 : Exercices Particuliers (1 jour à Grenoble)

Module 14 : Ergonomie (3 jours à Lyon)

Module 15 : Prévention de la désinsertion prof. / CARSAT et INRS (1 jour à Lyon)

Module 16 : Conduites Addictives (2 jours à Clermont Ferrand)

Module 17 : Conduite de projets et communications/Relations sociales et communication (2 jours à St Etienne)

Lieu : Grenoble - La Tronche domaine de la Merci ou IFPS St Martin d'Hères pour les modules organisés à Grenoble.

Cours au sein des facultés de médecine de Lyon, St Etienne et Clermont-Ferrand pour les modules organisés par ces facultés

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel :

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

Obligatoire

1. Contrôle des connaissances (examen en fin de 1^{ere} année et en fin de 2^e année)
2. Soutenance d'un mémoire (septembre de la 4^e année)

Absences aux examens :

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys :

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Article 7 : Redoublement

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale :

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue :

- 4800 € par an les 2 années de la 1ère partie de la formation
- 1810 € par an les 2 années de la 2ème partie de la formation

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Pour des formations interuniversitaires le diplôme est signé par le ou la Président(e) de l'Université dans laquelle est inscrit le candidat.

Dans le cadre de DU, le diplôme est signé par le Président de l'Université Grenoble Alpes.